

charger d'une lettre pour lui. Mes droits à un meilleur partage y seront rappelés, et tu les appuieras ; car le fils de Jean V en est réduit là, il lui faut des protecteurs pour obtenir justice. Arthur, tu pourras dire à mon très-haut et très-redouté frère ce que c'est que la cour de Chantocé. Tu as vu par toi-même cette dérision de la fortune. Quant à mon frère Pierre, je ne le charge point de plaider ma cause ; je sais qu'il tremble trop pour oser dire au souverain de Bretagne : Le dernier fils de Jean V n'est-il pas prince breton comme nous, et n'a-t-il pas, à ce titre, droit à l'apanage de notre maison ? Pourquoi donc l'exiler en Anjou ? Gilles n'a-t-il pas joué avec nous dans notre enfance ? Notre auguste mère, Jeanne de France, ne nous aimait-elle pas également, et notre sœur Ysabel n'est-elle pas encore toute triste de l'éloignement de son frère favori ? Pierre, content de ce qui lui est échu en partage, se trouve heureux dans son comté de Guingamp. Sa piété le rend si étranger aux choses de ce monde qu'il m'a même perdu de vue ; aussi je ne réclame point son appui. Mais il n'en est point de même de ma sœur Ysabel ; elle ne craint point de déplaire aux heureux en parlant d'infortune, aux puissants en parlant d'injustice. Ainsi tu lui diras : Votre frère compte sur vous . . .

Puis s'adressant à Jean Hingant, Gilles de Bretagne lui ordonna d'aller chercher Pierre La Rose, son secrétaire affidé, et de l'amener dans son cabinet de travail, où il se rendait lui-même. Ayant donné cet ordre, le prince sortit en s'appuyant sur le bras de Montauban, qui avait eu le temps de lancer un regard significatif au gentilhomme de l'hôtel.

Hingant ne tarda pas à rencontrer Pierre La Rose ;